

favoit à quoi s'en tenir, & il n'ignoroit pas les projets qu'on y formoit. Il étoit instruit de cette Convention secrète qui engageoit la Suede à faire une diversion en faveur des ennemis de Sa Maj., & par laquelle la Cour de Vienne, non-contente de s'emparer elle-même du bien d'autrui, lui avoit assuré pour récompense la possession d'une partie de la Pomeranie.

Le Roi savoit que c'étoit l'acquisition de cette Province, cédée par les Traités les plus solennels & vendues pour des sommes considérables au feu Roi de Prusse, qui faisoit l'objet de l'ambition de la Suede, & qui étoit la véritable raison de son entreprise, tandis que la Paix de *Westphalie* devoit en être le prétexte.

Jamais la Cour de Suede ne se lava du reproche qu'on lui fait ici. Elle a trahi elle-même ses sentimens à cet égard. A peine eut-elle formé le dessein d'attaquer le Roi, qu'on parla publiquement à *Stockholm* des conquêtes qu'on alloit faire; & du premier pas que les troupes Suedoises firent sur le territoire Prussien, on vit paroître des Placards & des Déclarations par lesquels on s'approprioit en autant de termes la *Pomeranie-Antérieure*, par le *Droit des armes*. On y dégageoit les sujets du serment de fidélité qu'ils avoient prêté à leur Souverain. On les incitoit à la révolte & à la sédition. Les Officiers qui commandoient ces troupes eurent soin de distinguer les Provinces dont on s'étoit stipulé la possession, d'avec celles qu'on vouloit laisser au Roi. Ils ne dissimulerent pas qu'on ménageroit les premières, & qu'on traiteroit les autres en ennemis. Ils l'exécuterent effectivement à l'égard de ces dernières, en y exigeant les livraisons les plus fortes & les contributions les plus exorbitantes.

Que l'on compare cette conduite avec celle d'un Garant de la Paix de *Westphalie*, & l'on verra du premier coup d'œil, si la Suede est en droit de se parer d'un si beau titre. Le Roi veut bien s'en rapporter sur ce sujet au jugement du public éclairé. Si la Cour de Suede avoit voulu remplir les obligations que cette Garantie lui impose, si elle avoit été même que c'étoit ici le cas de la faire valoir contre le Roi, ses bons offices auroient dû précéder